

# Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

## MACHINES PORTATIVES : LE RISQUE TIENT DANS LA MAIN



Les machines portatives ont envahi les rayons des magasins. Faciles à acheter et, a priori, à utiliser, elles sont devenues incontournables dans de nombreux secteurs d'activité. Mais attention ! Ces machines, qui génèrent vibrations, chocs, bruit, poussières (etc), ne sont pas sans danger pour la santé des salariés. Des risques à connaître et évaluer.

On les retrouve dans tous les secteurs d'activité : sur les chantiers, dans les carrosseries, les ateliers mécaniques, les carrières, les activités forestières ou dans les services d'entretien des espaces verts. Meuleuses, perceuses, perforateurs, scies sauteuses et clés à choc sont les plus vendues. Sans oublier les marteaux-piqueurs, les tronçonneuses et débroussailleuses... Qu'elles soient électriques, thermiques ou pneumatiques, toutes ces machines sont à l'origine d'accidents et de nuisances multiples.

### DANGERS À PORTÉE DE MAIN

Les machines-outils portatives vibrantes ou percutantes ont des effets pathologiques sur le membre supérieur (main, coude, épaule) et des impacts néfastes sur les tendons, les cartilages et les articulations. Leurs poids et leurs formes peuvent aussi contribuer à l'apparition de troubles musculosquelettiques : syndrome du canal carpien, tendinites, etc.



Chez les utilisateurs réguliers, en plus des vibrations, les nuisances sonores sont également à prendre en compte, de même que l'inhalation de poussières (de pierre ou de bois). À ces effets, il faut ajouter les contraintes biomécaniques : gestes répétés, mauvaises postures, efforts excessifs. Et naturellement, le risque d'accident : amputation, coupure et écorchure, le plus souvent au niveau de la main.

### TÉMOIGNAGE



**Franck Mendo,**  
Directeur des Meubles Mendo  
(Lesparre Médoc)



### ON RESPIRE MIEUX !

« Les 5 ouvriers et l'apprenti de notre entreprise de meubles sur mesure utilisent des ponceuses à longueur de journée. Les poussières de bois résiduelles ont rapidement posé un problème de santé et de confort de travail : on avait le nez bouché, irrité, on était sans cesse avec la balayette et la soufflette en main... Grâce aux conseils d'un contrôleur de sécurité de la CARSAT Aquitaine, nous avons renouvelé notre parc de ponceuses : les poussières sont désormais captées par la centrale d'aspiration à la sortie des ponceuses. De plus, ces nouveaux appareils sont adaptés au poste de travail, ils réduisent ainsi les contraintes auxquelles les opérateurs étaient soumis. J'ai déboursé 30 000 euros, mais c'était un investissement nécessaire : la santé n'a pas de prix ! »

Les machines portatives ne sont pas des bébés mécaniques inoffensifs, mais des appareils potentiellement dangereux, surtout lors d'une utilisation prolongée !

### AVANT L'ACHAT

Le prix est loin d'être le critère de choix principal. L'entreprise doit voir plus loin et plus juste : d'abord, s'assurer que les machines sont réglementaires. La procédure dite « d'autocertification CE » n'est qu'une présomption de conformité, elle ne garantit pas une absence de risques. La qualité des composants des machines, les innovations technologiques, etc. entrent également en compte.

Au chef d'entreprise d'être exigeant et de bien préparer son achat. Aller au contact de l'utilisateur, connaître ses besoins et ses contraintes, évaluer les risques auxquels il est exposé, appréhender sa tâche et son environnement de travail sont aussi importants que les performances techniques de la machine portative. Ces informations peuvent être compilées dans un cahier

des charges qui sera ensuite soumis au fournisseur ou au revendeur professionnel.

### APRÈS L'ACHAT

À la réception de la machine, il faudra vérifier que ce cahier des charges a bien été respecté. Ensuite, on établira une fiche de poste précisant les tâches à effectuer, les moyens de prévention à respecter et les limites d'utilisation.

Enfin, pour réduire les risques d'accident et de pathologie, il est important de maintenir les machines en bon état, d'adapter le poste de travail pour réduire les efforts éventuels de l'opérateur... et de former ce dernier à l'utilisation du matériel.

### + d'INFOS

- Disponible sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- > Dossier de la revue Hygiène et Sécurité au Travail (n°233, décembre 2014. Réf INRS : DO 7) : « Machines portatives : réduire les risques, de la conception à l'utilisation »



## « LES TPE SONT LES ENTREPRISES LES PLUS TOUCHÉES PAR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, NOUS VOULONS LES AIDER. »

**Frédérique Patouillard**  
ingénieur conseil à la CARSAT Aquitaine

**Les Très Petites Entreprises (moins de 20 salariés) cumulent plus de 80 % des accidents du travail en France. Les questions de prévention des risques professionnels ne sont pourtant pas prioritaires dans ces entreprises. Un programme d'actions national, relayé en Aquitaine par la CARSAT, leur est dédié.**

**Pourquoi les petites entreprises sont-elles plus exposées aux risques ?**

Pour la plupart de ces structures, la pérennité de l'activité comme le financement ou le développement commercial, est une préoccupation qui prime souvent sur la prévention des risques professionnels. Par ailleurs, la prévention nécessite des connaissances d'ordre réglementaire, technique et sanitaire difficiles à intégrer pour les TPE. Le faible nombre de représentants du personnel dans ces établissements ne facilite pas non plus l'implication des salariés dans une démarche préventive. Sans compter le manque de lien entre les TPE et les organismes de prévention.

**En quoi consiste votre action auprès des TPE ?**

Du fait de leur niveau de sinistralité, 4 secteurs d'activité sont ciblés : la construction de maisons individuelles, la réparation automobile, la restauration traditionnelle et le transport routier de marchandises.

Nous voulons renforcer la sensibilisation de ces professions aux questions cruciales de santé et de sécurité. Nous mettons à leur disposition des outils spécifiques pour les aider et les rendre plus autonomes.

Nous nous employons également à développer des partenariats privilégiés avec les organisations professionnelles, les services de santé au travail, les OPCA, les CCI et les fournisseurs de matériaux et matériels pour déployer et relayer des actions en prévention.

**Concrètement, à quoi doivent s'attendre les entreprises ?**

La principale préoccupation des chefs d'entreprise est d'ordre réglementaire et concerne la rédaction du document unique (DU). Pour les aider à élaborer cet élément avec son plan d'actions, nous mettons à leur disposition un logiciel en ligne simple, gratuit, anonyme et confidentiel : OIRA. Les versions pour le transport routier de marchandises, la restauration traditionnelle et la réparation automobile sont déjà disponibles sur [www.inrs.fr/oira](http://www.inrs.fr/oira).

Nous diffusons également des supports d'information et des outils pratiques aux entreprises ciblées.

Enfin, certaines aides financières, en nombre limité, leur seront proposées pour les aider à investir dans leur démarche de prévention des risques professionnels (équipements, aménagement de postes, etc.).

### + d'INFOS

[prevention3@carsat-aquitaine.fr](mailto:prevention3@carsat-aquitaine.fr) - 05 56 11 67 09

## EST-ON OBLIGÉ DE METTRE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ QUAND ON CONDUIT UN CHARIOT AUTOMOTEUR ?



Oui, si c'est le seul système de sécurité dont dispose le salarié. Les constructeurs ont l'obligation de prévoir sur leur chariot un dispositif qui maintient le conducteur dans son siège en cas de choc (ceinture, portes, barrières, arceaux, etc.). Malheureusement, la ceinture est généralement le seul système proposé. La réglementation impose par ailleurs aux employeurs des prescriptions de santé et sécurité pour des équipements de travail. Donc, pour bien faire, après avoir évalué le risque et choisi le bon système de sécurité compatible avec l'activité, l'employeur imposera l'utilisation de ce dernier.

## « ACTINO-QUOI ? »

Qu'ouïs-je ? Il y aurait de l'amiante dans nos routes ?

Par précaution pour la santé des salariés qui travaillent au contact d'enrobés routiers, de nombreux chantiers ont été stoppés... En cause notamment, l'actinolite : une roche amiantifère que l'on retrouve dans certains granulats qui peuvent entrer dans la composition des revêtements routiers.

Sous l'effet mécanique des outils utilisés dans les travaux publics, des fragments d'actinolite sous forme de clives et/ou de fibres peuvent être libérés. Leur inhalation pourrait provoquer des maladies graves. Analyses et études sont en cours.

Sur son site [www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr), la CARSAT Aquitaine fait le point sur cette actualité et préconise les mesures de prévention appropriées dans l'article : *Actinolite : de l'amiante dans nos routes ?*

## PREVENTICA 2015 : 1 CONGRÈS, 1 SALON, TOUT POUR LA PRÉVENTION

L'événement annuel de référence sur la qualité de vie au travail et la sécurité se déroule à Toulouse les 9, 10 et 11 juin 2015. Au programme de cette 28<sup>ème</sup> édition : 1 congrès et 1 salon dans un même lieu.

120 conférences pour décrypter les enjeux et comprendre les nouvelles réglementations dans tous les domaines (handicap, vêtements pros, risques spéciaux, etc), et 380 exposants proposant des solutions pour équiper les entreprises et les organisations (hygiène, travaux en hauteurs, protection, vidéosurveillance, assurances, etc). L'inscription est gratuite sur [www.preventica.com](http://www.preventica.com). Ouverture des portes de 9h à 18h30 (18h le jeudi).

## HÔTELLERIE : LA PRÉVENTION SE FAIT DES FILMS

En France, le secteur de l'hôtellerie emploie plus de 200 000 personnes. Il est aussi caractérisé par une sinistralité importante. C'est pourquoi l'INRS vient de réaliser 4 courts métrages destinés à sensibiliser et informer les professionnels sur la prévention des risques. Ces fictions, qui se focalisent sur les Troubles Musculo-Squelettiques et les risques psychosociaux dans les petits établissements, mettent en scène le réceptionniste qui stresse, les risques inhérents au travail des femmes de chambres et des gouvernantes, etc. Ils montrent également comment quelques investissements peuvent participer au bien-être et à la sécurité des salariés.

Souvent, une image vaut 1000 mots...

### + d'INFOS

Disponibles sur [www.inrs.fr/actualites/4-nouveaux-films-prevention-hotellerie.html](http://www.inrs.fr/actualites/4-nouveaux-films-prevention-hotellerie.html) et sur [www.youtube.com/user/INRSFrance](http://www.youtube.com/user/INRSFrance)

## PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES CHANTIERS : ÇA SE CONSTRUIT

On peut mettre en place les moyens destinés à prévenir les accidents du travail et les nombreuses pathologies sur les chantiers de construction tout en améliorant le bilan économique d'une opération. C'est ce que tend à prouver la nouvelle brochure de l'INRS : « Chantiers de construction : prévention des risques, logistique et avantage économique ». Ce document propose de mesurer l'impact des manutentions manuelles sur la sinistralité et apporte une méthode pour choisir, dès la conception du projet, les moyens techniques et l'organisation qui limiteront les risques, tout en garantissant des économies d'échelle.

Dans le même esprit, la CARSAT Aquitaine et les partenaires sociaux ont réalisé un nuancier très pratique. 7 petites fiches techniques reliées entre elles (format marque page) indiquent comment mieux intégrer la prévention des risques professionnels dans un projet de construction... de la conception à la réalisation, en 7 étapes.

### + d'INFOS

- Disponibles sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- > ED 665 : « Guide pratique de ventilation - Polyesters stratifiés »
- > ED 6186 : « Chantiers de construction : prévention des risques, logistique et avantage économique ».
- À commander sur [www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)
- > Repères méthodologiques : « Intégrer la prévention des risques professionnels dans les projets de construction ».